



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-10-013

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2019

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2019-10-30-003 - Arrêté n° 2019-1336 modifiant l'arrêté n° 2019-1067 du 14 août 2019 portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Cher compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'outre-mer (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2019-10-30-003

Arrêté n° 2019-1336 modifiant l'arrêté n° 2019-1067 du 14 août 2019 portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Cher compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'outre-mer

PRÉFET DU CHER

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMPÉTENCES

ARRÊTÉ n° 2019- 1336
modifiant l'arrêté n° 2019-1067 du 14 août 2019
portant désignation des représentants du personnel
à la commission de réforme départementale du Cher compétente
à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

la Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu la circulaire du 28 décembre 2018 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Vu la liste des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer désignés le 20 juin 2019 par les membres des commissions administratives paritaires locales,

Vu l'arrêté n° 2019-1067 du 14 août 2019 portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Cher compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer,

Considérant qu'une inversion s'est produite entre un représentant titulaire et un représentant suppléant dans l'arrêté n° 2019-1067 du 14 août 2019 susvisé et qu'il convient donc de procéder à sa modification,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 14 août 2019 est modifié comme suit :
les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Cher compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

Titulaires :

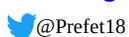
- Mme Aurélie VILLALDEA-AVILA
- Mme Françoise BLIN

Suppléants :

- Mme Céline BOISGARD
- M. Ben Ali OUADAH

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS60022 – 18020 BOURGES Cedex

www.cher.gouv.fr / Standard : 02.48.67.18.18.



@Prefet18



Préfet du Cher

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Bourges, le 30 octobre 2019

La préfète,

signé : Catherine FERRIER

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS60022 – 18020 BOURGES Cedex

www.cher.gouv.fr / Standard : 02.48.67.18.18.

 @Prefet18

Préfet du Cher